

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE GLOVELIER
DU JEUDI 15 AVRIL 2021, A 20 H 00, A LA HALLE
POLYVALENTE, SALLE 1, 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. PV de l'assemblée bourgeoise du 9 juillet 2019.
4. Statuer sur la pose de moloks et d'un EcoPoint sur les biens fonds bourgeois dans le village de Glovelier
5. Information sur le projet de rachat du bâtiment de la laiterie.
6. Discussion sur une demande d'avis de droit afin de redevenir une bourgeoisie indépendante.
7. Divers et imprévu.

Remarques :

- a) Candidatures à la commission bourgeoise
Les ayants droit au vote en matière bourgeoise qui souhaitent déposer leur candidature à la commission bourgeoise peuvent le faire :
 - par écrit au Conseil communal jusqu'au 12 avril 2021, à 18h00.
 - oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 15 avril 2021.
- b) PV de l'assemblée bourgeoise du 9 juillet 2019
Le PV de l'assemblée bourgeoise du 9 juillet 2019 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch .

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Patrick Girard
Secrétaire	:	M. Raphaël Mérillat
Scrutateurs	:	M. François Monin et Mme Adeline Mahon
Nombre d'ayants droit présents	:	15
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 10 du 18 mars 2021 et envoi d'un tous-ménages.

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Il est 20h00 lorsque M. Raoul Jaeggi, responsable du dicastère Forêts, pâturages et affaires bourgeoises à la commune mixte de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les ayants droit présents.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.

M Jaeggi demande s'il y a une proposition de président pour cette assemblée, ce qui n'est pas le cas. Il propose donc M. Patrick Girard et la proposition est acceptée.

M. Girard demande si l'ordre du jour proposé est accepté par les membres. M. Mahon souhaite ajouter un point stipulant que la commission bourgeoise puisse demander un avis de droit afin de connaître si elle a la possibilité de devenir bourgeoisie indépendante. Il informe que plusieurs points ne sont pas satisfaisants actuellement (coupe de tilleuls, goudronnage place de parc terrain de foot, prix de la prestation secrétariat) et que c'est la raison pour laquelle la demande est faite.

M. Jaeggi informe que, selon le règlement, il est possible d'ajouter un point de discussion mais il n'est pas possible de voter cette proposition. Le point devra donc être discuté pour être remis à la prochaine assemblée bourgeoise pour être statué.

Une demande est faite de voir les comptes chaque année car l'année 2020 n'a pas fait l'objet d'une information à l'assemblée bourgeoise sur ce point. M. Jaeggi informe que les comptes feront l'objet d'une assemblée bourgeoise ordinaire à fin juin 2021.

Les membres acceptent l'ajout du point 6 intitulé « Discussion sur une demande d'avis de droit afin de redevenir une bourgeoisie indépendante ».

3. PV de l'assemblée bourgeoise du 9 juillet 2019.

Le PV de la dernière assemblée bourgeoise du 09 juillet 2019 est accepté par les membres avec remerciements à son auteur.

4. Statuer sur la pose de moloks et d'un EcoPoint sur les biens fonds bourgeois dans le village de Glovelier

Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale en charge du dicastère Environnement, culture, sports et loisirs, salue tous les membres et informe qu'elle va présenter la proposition d'implantation de Moloks et d'un Ecopoint, point qui a d'ores et déjà été mentionné dans les journaux dernièrement. Elle est accompagnée de M. Luginbühl qui s'occupe de la partie technique dans ce projet.

Elle débute par un bref historique et revient sur la date du 30 mars 2016 où la commune mixte de Haute-Sorne a accepté d'entrer en matière sur la planification proposée par le SEOD et dont le but était de stabiliser les coûts de ramassage des déchets. 19 communes participent à ce projet ce qui explique les nombreuses implantations dans les différents lieux du district.

Au niveau du financement des Moloks, cela est pris en charge par les fonds du SEOD auxquels la commune de Haute-Sorne contribue.

Dès que la décision a été prise, la commune a dû faire des propositions d'emplacement pour implanter les moloks. Haute-Sorne a, en tout, 55 moloks à installer sur la commune.

Glovelier est le dernier village où des emplacements doivent encore être validés. Mme Beuchat explique que les moloks sont des containers semi enterrés.

La commune a dû définir des critères pour trouver les emplacements tout en permettant de respecter les règles de circulation routière et en respectant les critères sur l'affectation de certaines zones. Dans la mesure du possible, il devait être trouver des biens-fonds publics, ce qui signifie bourgeois ou communal. L'un des buts était aussi de pouvoir trouver plusieurs emplacements et pas uniquement à un seul endroit afin de permettre aux personnes de ne pas avoir à faire un chemin trop long, un autre d'installer les moloks sur des endroits de passage.

L'ensemble de ces critères rend la tâche complexe pour le village de Glovelier et il est prévu une répartition permettant l'implantation de 10 moloks à l'intérieur de celui-ci.

La répartition est la suivante : deux moloks près du centre St-Maurice, deux à trois au centre du village, un sur le terrain des CFF à proximité de la scierie Corbat. Les derniers étant le but de la séance de ce soir et concernant l'implantation de quatre moloks devant la halle polyvalente de Glovelier ainsi que la mise en place d'un EcoPoint à ce même endroit.

Mme Beuchat soulève également que la problématique des déchets ne s'arrête pas uniquement aux sacs poubelle. Il y a également toute la problématique des déchets encombrants et des déchets verts. Il y a une idée de créer une déchetterie régionale pour permettre le dépôt des déchets encombrants.

Dans les villages, il y aura des Ecopoints avec les principaux déchets (alu, carton, verre, papier et fer blanc). Le but est de mettre ces principaux déchets dans un Ecopoint (un à deux par village) et les autres déchets à la future déchetterie.

La commune adhère à la mise en place d'Ecopoint avec un mobilier identique dans les villages. Il est prévu de dimensionner ceux-ci selon le nombre d'habitants.

Mme Beuchat montre l'emplacement possible pour l'Ecopoint et soulève que comme il s'agit d'un fonds bourgeois, c'est à l'assemblée bourgeoise de donner son aval pour déposer le permis.

Elle demande donc à la bourgeoisie son avis sur cette demande.

Elle informe que c'est un des seuls endroits où cela peut être implanté.

M. Bailat demande quels seront les horaires et rappelle que jusqu'à aujourd'hui, il était possible de les mettre devant la porte ou au silo à sel.

Elle informe que le dimanche ne sera pas une possibilité, mais que des horaires seront mis en place durant tous les autres jours pour permettre à tout le monde de mettre son papier à l'Ecopoint.

Les déchets verts ne sont pas impactés par ce projet et ils seront toujours ramassés en porte à porte. Les déchets verts et encombrants seront taxés au poids et ceci à cause du droit fédéral qui a subi une modification. GB informe que la compétence au niveau de la taxe est du ressort du Conseil général de Haute-Sorne.

Un membre relève qu'à l'entrée du village, c'est la plus mauvaise carte postale. GB informe qu'il est possible d'arboriser autour de l'Ecopoint mais cela ne sera plus plusieurs types de container mais les mêmes sortes ce qui rend l'écopoint plus harmonieux par rapport à aujourd'hui.

Les moloks sont à 3 mètres de fond et un membre informe que la zone est humide et qu'il est compliqué de creuser à cet endroit. M. Luginbühl informe qu'il y a une action spéciale à faire par rapport à cela en bétonnant le fond afin d'éviter les remontées d'eau.

M. Jeanguenat demande les aménagements qui seront faits pour ces moloks. Concernant les Ecopoints, ils doivent être sur une surface plane en enrober. Concernant les moloks, il y a 2x2 mètres par Ecopoint.

François Monin demande quelles seront les nuisances sonores et olfactives. GB informe que les moloks sont surveillés et il faut être très près pour être dérangé. Concernant les Ecopoints, il n'y a pas de déchets très odorants. Il y a déjà des Ecopoints en fonction. Elle informe également que les heures ne sont pas tout à fait compatibles par rapport aux événements de la halle.

Patrick Girard demande comment cela sera fait pour laisser les places libres. M. Luginbühl informe que dans les autres communes, des marquages au sol ont été mis en place. Mme Beuchat explique que les caméras sont soumises à la protection des données. Benoit Girard souligne que cet endroit était prévu pour une éventuelle extension. GB souligne que pour le moment, l'extension n'est pas prévue. Elle souligne également que la situation financière ne prévoit pas l'extension de la halle.

Il est demandé si l'extension serait possible, Mme Beuchat souligne qu'il n'y a jamais eu d'étude faite pour une extension. M. Girard demande si les moloks sont accessibles par la place de parc ou l'autre côté.

Un membre demande comment est géré les sacs non taxés ? Mme Beuchat informe que c'est la voirie qui passe, des personnes assermentées ouvrent les sacs et les amendes sont mises. M. Jaeggi informe qu'il voit des élèves jeter des peaux de bananes dans les moloks, et demande s'ils sont amendables. Patrick Girard demande comment cela se passe pour les entreprises ? Mme Beuchat informe qu'une nouvelle loi est entrée en vigueur le premier mars et elle souligne que tout sera revu à ce niveau-là. Elle explique qu'il faut également trouver une solution pour les entreprises pour qu'elles paient ce qu'elles utilisent. Mme Beuchat souligne qu'il y a également une réflexion pour savoir si des Ecopoints seront mis dans les zones industrielles. Elle souligne que le règlement sera étudié pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Une demande est faite pour savoir s'il y aura une réduction de la taxe pour les bourgeois qui donnent leurs déchets.

M. Hertzisen demande si les containers restent. M Luginbühl souligne que les containers avec une puce restent.

Il y a une demande sur le ramassage des déchets pourquoi il y a deux types de ramassages et que les mêmes déchets sont ramassés chez l'un et pas chez l'autre. Mme Beuchat souligne que le système n'est pas assez clair actuellement et par la suite cela sera mis dans une déchetterie.

Francois Monin demande pourquoi l'Ecopoint ne serait pas mis dans une zone industrielle. Mme Beuchat répond qu'il n'y a pas de terrain actuellement pour y mettre un Ecopoint.

Patrick Girard souligne que la commission bourgeoise accepte cela mais demande une location de 100 frs par mois pour les moloks et 100 frs par mois pour l'Ecopoint. Benoit Girard souligne que le terrain reste à la bourgeoisie. Mme Beuchat souligne qu'il est possible de faire une location mensuelle. La proposition doit être passée au Conseil communal.

Suite au vote 13 membres acceptent la pose de Moloks et d'un Ecopoint avec une location de 200 frs par mois. Deux membres refusent.

M. Claude Monin ne comprend pas pourquoi il n'y a pas d'information sur les autres moloks dans le village. Mme Beuchat souligne qu'il y a une demande de permis pour l'ensemble des Moloks et que les autres moloks prévus ne sont pas sur du territoire appartenant à la bourgeoisie.

Par rapport au délai pour une convention avec la commune, il y a une question qui demande quand celle-ci va commencer. Il est répondu que cela sera fait lorsque le permis sera octroyé.

M. Jaeggi souligne qu'il y a un problème de confiance entre les commissions bourgeoises et les Autorités communales. Il informe également que M. Mahon s'interroge sur les bourgeoisies. M. Jaeggi souligne qu'il constate qu'il y a des dysfonctionnements et il explique qu'il y a une nécessité de clarifier les choses et de rencontrer chaque commission bourgeoise.

5. Information sur le projet de rachat du bâtiment de la laiterie.

M. Girard informe qu'un artisan a fait un devis qui est de 600'000 frs et il s'agit plutôt de 700'000 frs avec le chauffage pour assainir le bâtiment. Avec l'achat et le coût du bâtiment, le montant dépasse le million.

Un membre demande en quoi cela est intéressant pour la bourgeoisie et pour la commune ? M. Girard explique que le but est de pouvoir sauvegarder des locaux commerciaux au sein du village.

M. Bailat explique que cela paraît très cher et le pire serait de le léguer à une société immobilière qui va faire un projet privé avec le bâtiment.

M. Monin explique que, pour lui, la commission bourgeoise a très bien fait et il pense qu'il faut discuter du prix. Il félicite M. Girard pour son travail.

M. Girard souligne également qu'il y a des réserves avec la bourgeoisie. M. Benoit demande s'il n'y a pas eu d'étude de rentabilité.

M. Jeanguenat souligne que l'idée était de garder les commerces dans la commune. Il pense que c'est intéressant de pouvoir garder des surfaces commerciales. Patrick Girard souligne que l'immeuble de la bourgeoisie tourne bien actuellement.

Patrick Girard demande si l'assemblée bourgeoise souhaite que cela continue ?

Les membres acceptent que la commission continue son projet et revienne avec une proposition pour statuer de manière formelle.

6. Discussion sur une demande d'avis de droit afin de redevenir une bourgeoisie indépendante.

M Mahon demande que la commission bourgeoise puisse obtenir un avis de droit auprès d'un avocat. Il souligne qu'il n'y a jamais eu de négociation avec la commune et que plusieurs points ne sont pas clairs. Il y a une redevance qui était donnée à la commune durant plusieurs années ainsi qu'un montant de 25'000 frs pour le secrétariat communal et M. Mahon soulève qu'il vaudrait mieux demander un avis de droit car cela serait plus simple si la bourgeoisie était indépendante. M. Jaeggi souligne que le Conseil communal ne sera certainement pas contre un avis de droit. Il pense également que les communes mixtes ne fonctionnent pas bien.

M. Jaeggi relève qu'il y aura une assemblée bourgeoise en début juillet et qu'il peut y avoir une décision formelle afin qu'un avis de droit soit demandé.

M. Girard donne une explication très intéressante sur la bourgeoisie de Sceut et la manière dont elle est redevenue une bourgeoisie dans le village.

M. Girard souligne que si un avis de droit est demandé par l'assemblée bourgeoise, cela engendrera des frais. M. Jaeggi souligne qu'il faudra compter une dizaine de millier de francs afin de pouvoir obtenir un avis de droit.

M Jaeggi informe que ce point sera inscrit à l'ordre du jour avec l'estimation du coût d'un avis de droit.

M. Jaeggi demande s'il y a un intérêt à faire le courrier pour les 25'000 frs pour le secrétariat.

M. Bailat souligne qu'il y a un paragraphe concernant les assemblées bourgeoises et les ayants droit dans le dernier PV. Il demande si la liste des bourgeois existe. M. Jaeggi informe que la loi n'oblige plus les communes à tenir un registre bourgeois. Aujourd'hui, la commune est dans l'incapacité de tenir ce registre car il y a des retours et des sorties de citoyens de manière constante. Le but étant de pouvoir tenir un registre à jour avec les bourgeois.

M. Bailat indique qu'il a encore la liste des familles bourgeoises.

7. Divers et imprévus

M. Benoit Girard demande ce qu'il en est de la commission spéciale sur les archives. M. Jaeggi souligne qu'une commission pour les archives a été mise en place. Une personne a été engagée à 60% pour cette gestion. La commission s'est réunie trois fois et est dans la phase de savoir comment les rapatrier. M. Girard pense que c'est une bonne chose.

M. Jaeggi relève qu'il y a un projet qui a commencé avec une entreprise externe pour des tracés équestres dans la commune. Des tracés ont été projetés et tout s'est arrêté en mars. M. Vincent Monin informe que le tracé n'est pas encore validé, mais que le dossier est presque terminé.

M. Jeanguenat informe que la commission souhaite lancer un concours d'idée pour le rond-point de Glovelier. La commission ferait un appel dans la presse.

Il souligne également que la bourgeoisie espère pouvoir procéder à la récolte de cerises.

M. Claude Monin demande si la place de jeu qui est vers la combe Tabeillon sera un jour restaurée car cela n'est pas très bien actuellement. Il pense qu'il faudrait faire quelque chose.

Raoul Jaeggi informe qu'il traitera directement ce point au Conseil communal.

Patrick Girard demande à qui appartient le drapeau Jurassien ? Claude Monin informe que le drapeau jurassien a été construit en 1967 et il appartient au rassemblement. M. Jaeggi souligne également que la bourgeoisie devra se prononcer sur le projet qui sera soumis prochainement pour la réfection du drapeau.

Une question par rapport au poids public et la fontaine pour la pose de Moloks. Patrick Girard souligne que c'est tombé à l'eau. Le poids public n'est pas indiqué sur la carte présentée au point 3.

Nouveau membre de la commission bourgeoise, Francois Monin est à disposition. Patrick Girard souligne que cela doit être fait lors de la prochaine assemblée générale.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président**, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes ainsi que les intervenants et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 21h30.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Le Chancelier :

Patrick Girard

Raphaël Mérillat